

A

(N^o 208.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Antoine-Faron-Damas Jumelle.

MESSIEURS,

Par requête du 15 août 1832, le sieur Antoine-Faron-Damas Jumelle, demeurant à Rongy (Hainaut).

Le pétitionnaire est né en France, le 18 octobre 1806, habite la commune de Rongy, district de Tournai, depuis 1824; sa profession consiste dans le trafic de marchandises qu'il fait expédier en France.

D'après l'avis des autorités consultées, qui date de 1836, il jouissait d'une certaine considération et rien n'avait fait connaître qu'il s'était abandonné à la fraude.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.